

SURVEILLANT VISITEUR DE NUIT EN SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Construisons ensemble
votre parcours et
votre réussite!



RNCP niveau V
JO 18/12/2018



OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Le SVN peut exercer en structure ou à domicile.
- Il assure une veille active des personnes. Il garantit les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et en respectant son intimité.
- Il assure la surveillance des locaux et des équipements et en garantit la sécurité. Il assure une fonction jour-nuit de la structure.
- En fonction des structures employeurs, il peut assurer une fonction d'hygiène et d'entretien des locaux de même qu'une fonction d'hôtellerie.

PROGRAMME :

- Formation 476 h de cours théoriques en alternance
- Formation au minimum 240 h de pratique en milieu professionnel en fonction du positionnement au moment de la demande
- D'une façon générale 385 h de stage pratique en établissement social ou médico-social

- Individualisation des parcours (expériences et diplômes)

- Il peut également être amené à assurer des fonctions d'animation.

- Acquisition par blocs de compétences

4 domaines d'activités

- Domaine 1 : Sécurité des personnes et des biens
- Domaine 2 : Accompagnement de la personne vulnérable
- Domaine 3 : Communication institutionnelle Continuité jour — nuit dans un cadre institutionnel donné
- Domaine 4 : Pratique professionnelle de nuit en secteur social et médico-social

4 blocs de compétences

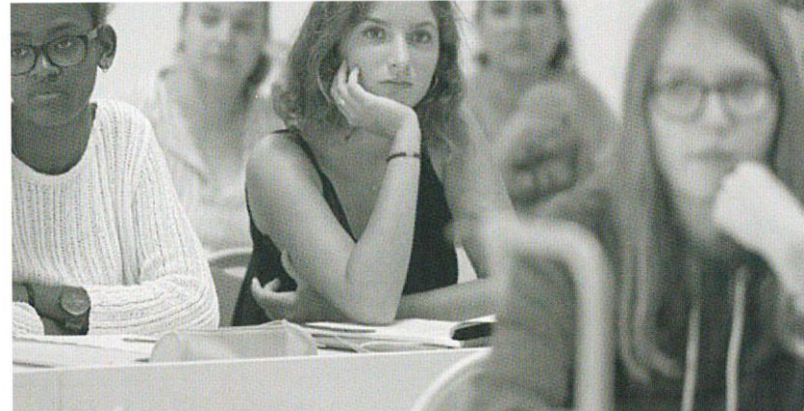
- Bloc 1 : 91 h Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Bloc 2 : 175 h Accompagner la personne vulnérable
- Bloc 3 : 105 h Assurer une continuité jour-nuit dans un cadre institutionnel donné
- Bloc 4 : 105 h Exercer en tant que professionnel de nuit en secteur social et médico-social

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

L'apprenant est appréhendé dans sa globalité. Il s'agit de lui permettre de développer ses compétences dans tous les domaines de formation, au travers de diverses méthodes et techniques pédagogiques en fonction des contenus d'enseignement.

La pédagogie de l'alternance associe pleinement les sites qualifiants partenaires à la construction des compétences professionnelles de chaque stagiaire, permettant une combinaison harmonieuse des savoirs théoriques et pratiques.

Cette approche dynamique de la formation contribue à la construction de l'identité professionnelle des stagiaires, ainsi qu'à leur intégration réussie dans leur futur milieu de travail.



ADMISSION



- Pas de pré-requis scolaires
- Connaissance du secteur d'activité, expériences professionnelles ou stages
- Expression orale et écrite correcte en bureautique
- Métier technique mais aussi relationnel

DEROULEMENT DES SESSIONS

- Une session par an soit
 - Parcours complet
- Parcours par bloc de compétences au choix
Bloc 1, 2 ou 3 le 4^e permet de finaliser la formation

Le parcours complet est proposé dans le cadre du Plan Régional de Formation (fiche de prescription)

Le parcours complet ou par bloc de compétences peut être accessible par divers financements individuels (Droits à la formation, Plan de Formation Employeur...) nous consulter

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir 18 ans

Contact

Mme EMILE-WOLDEMARD

Aroussiak

(secrétaire administrative)

aemile@larouatiere.com

04 68 51 15 29

CONDITIONS D'ADMISSION

- Épreuves portant sur la motivation pour le secteur d'activité
- Positionnement pour définir un parcours de formation individualisé
- Validations partielles automatiques (diplômes du secteur sanitaire ou social, SNQ)
- Accessibilité par la VAE

COÛT ET FINANCEMENT

Dans le cadre du PRF Formation prise en charge par le Conseil Régional Occitanie
Financement individuel

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

télécharger le dossier d'inscription sur le site du Centre de Formation www.larouatiere.com

Et le renvoyer dûment complété au Centre La Rouatière

**1 Rue Charles Percier
66000 PERPIGNAN
LA ROUATIÈRE**

Pour les demandeurs d'emploi se renseigner auprès de son conseiller et/ou nous contacter

CERTIFICATION

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une certification propre. Le titre SVN s'obtient après validation des 4 blocs de compétences, chaque bloc est validé indépendamment et ne se compense pas. Un bloc validé est définitivement acquis.

